# Monter, démonter, vérifier et utiliser les échafaudages roulants

**Publics visés :**

**Entreprises privées, Collectivités, EPIC(*) et EPA(**)** :

- Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

**Accessibilité :** Session accessible aux personnes en certaines situations de handicap

**Pré-requis :** Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.

**Objectifs :**

- Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalière prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter unéchafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

**Contenu :**

- Les enjeux de la prévention et les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques : . Signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
- Le compte-rendu de vérification.
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant.

**Moyens prévus :**

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) dans le domaine du travail en hauteur (depuis 2001) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

**Durée :** 2 jours en présentiel

**Effectif d'une session :** 3 (minimum) à 8 (maximum) participants

**Suivi :** Émargement collectif et individuel

**Évaluation des acquis :**

- Questionnaire initial des connaissances.
- Mise en situation finale de mesure des acquis.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

**Dates :** A définir.

**Lieu :** **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter :** AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.